



Chèzeneuve

Conseil Municipal du 12 OCTOBRE 2026

15 conseillers présents

Secrétaire de séance : Magali PECOUD

Tél. 04.74.28.21.24 - Email : mairie.chezeneuve@wanadoo.fr - Site internet : www.chezeneuve.fr

Ordre du jour :

- Approbation PV du conseil municipal du 07/09/2026
- Délibérations
- Point sur le plan communal de sauvegarde
- Informations diverses

1 – APPROBATION PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 septembre 2026 :

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

2- DELIBERATIONS

N° 2026/040 : TARIF DE MISE A DISPOSITION AUX ASSOCIATIONS – ACTIVITE ANNUELLE

Le tarif de 250 € a été reconduit et voté à l'unanimité pour la mise à disposition des bâtiments communaux lors des activités annuelles des associations : yoga, Chez'danse, Comet Club...

N° 2026/041 : SUBVENTIONS 2026

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité du versement des subventions :

- | | |
|--|-------|
| - Association sportive collège Hawking | 400 € |
| - ADMR | 670 € |

3- PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Présentation à tous les élus du PCS. Pour rappel, le PCS permet à la commune d'être organisée et opérationnelle avant, pendant et après un événement grave (séisme, crue, incendie, tempête, importante chute de neige ...). Dès que le PCS est déclenché, la préfecture est informée. En général, pour gérer la mairie est accompagnée par les secours : gendarmerie et pompiers.

Un exercice sur table sera réalisé au cours de ce mandat.

4- INFORMATIONS DIVERSES

- Lotissement du DALICIA, l'acte de cession rédigé par Maître Muffat, sera signé début 2027.
- Un agent du personnel a demandé une disponibilité d'un an à compter du 1er Janvier 2027. La mairie étudie la question de son remplacement.
- La mairie se renseigne sur le coût et le fonctionnement de l'application « j'allume ma rue » afin de pouvoir se positionner suite à plusieurs demandes.
- Illuminations : l'an dernier, les illuminations financées par le comité des fêtes et la collectivité (budget de 3 000 €) nous ont paru relativement modestes face aux nombreux habitants qui contribuent à décorer leur propre jardin avec soin. Après débat, le conseil municipal reconduit la participation pour les illuminations au sein du village.
- Vitesse excessive sur l'entrée du chemin du grand Pré
La question a été posée au conseil. Sachant que de nombreux véhicules empruntent ce chemin à vive allure sans se soucier des piétons et cyclistes s'y trouvant.
Une réflexion est menée avec les services de la CAPI pour réduire la vitesse sur la route de Domarin.

Il en va de la responsabilité de tous les conducteurs de respecter les vitesses sur notre commune, afin d'assurer la sécurité de chacun.